

« *Enquête publique & Démocratie  
de proximité* »

REDUCTION DU PERIMETRE :  
TEST DE LA CONSULTATION DEMATERIALISEE  
Le cas de la Bretagne

Marie Pascale Deleume  
Eau et Rivières de Bretagne-FBNE

Colloque CNCE 04-03-2020

# COMPARAISON DE 2 PROJETS ACTUELS DE METHANISATION en Ile et Vilaine

- A-avec Enquête Publique:ENERFEES à Janzé : 200T/J
- B- sans enquête Publique : SAS METHA JC à Combourg:97T/J
- [www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees/Installations-classees-par-Commune](http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees/Installations-classees-par-Commune)

# Réduction du périmètre

- Modification des seuils ICPE-IOTA : *Les révisions de seuils successifs et toujours en augmentation réduisent fortement l'évaluation environnementale et le suivi des installations :*
  - Exemple : méthanisation passage de l'autorisation à l'enregistrement de 40T/J à 100T/J en Juin 2018 : explosion des projets
  - Exemple : sur les tailles d'ateliers : passage de l'autorisation de 450 eq Animaux à 2000 en décembre 2013 : réduction d'environ 90 % du suivi des émissions d'ammoniac
- la réduction du champ d'application de l'enquête publique est liée à la réduction du champ d'application de l'évaluation environnementale

# Le remplacement de l'Enquête Publique par la consultation dématérialisée

- Réduit fortement l'accès à l'information
- Pas de vérification des pièces du dossier
- Pas de conclusions de la consultation, pas d'avis d'une tierce personne ( CE) avisée et courageuse
- Réserves et/ou avis négatif permet d'avoir des reponses du porteur de projet , de faire evoluer le projet pour une meilleurs prise en compte des enjeux environnementaux

# VERIFICATION DES PIECES DU DOSSIER

	A-ENQUÊTE PUBLIQUE	B-CONSULTATION
• VERIFICATIONS	OUI	NON
• ERREURS*	rarement	nombreuses
• Manque de pièces **	rarement	nombreux

\* pas de plan d'épandage, pas de signature du PC, PC erroné, manque de plans,

\*\* manque de plans de masse/situation, de plan d'épandage,

# Réduction de l'information pour le citoyen

## A-ENQUÊTE PUBLIQUE    B-CONSULTATION

- AFFICHAGE :            vérifié                            pas/peu :porteur de projet
- DOSSIER :              papier                                dématérialisé\*
- PERMANENCES    physiques/explications            non

\* attention : plus de 30 % de la population française en situation d'illectronisme, pas toujours d'accès, difficulté à trouver l'information ( sites des prefectures tous différents)

# Pas de conclusions de réponses aux questionnements

A-ENQUÊTE PUBLIQUE    B-CONSULTATION

- CONCLUSIONS    AVIS du CE    pas de synthèse :préfet?
- RESERVES    réponse du porteur\*    pas de retour:alertes ?
- AVIS NEGATIFS    justifications\*\*    juridique ?

\* améliorations possibles ( lever les réserves, approfondissement impacts du projet / retraits de parcelles (Plan épandage, protection captages...))

\*\* révision du projet : DIALOGUE ENVIRONNEMENTAL -BRIQUE IMPORTANTE DE LA DEMOCRATIE : lien environnement et qualité de vie

# PLUS VALUE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

A → vérification dossier, permanences/réunions d'informations, AVIS du CE : c'est un TIERS avisé et courageux : améliorations possibles ( lever les réserves, approfondissement impacts du projet / retraits de parcelles (Plan épandage, protection captages...))

B → dossier erronés, laxistes : alerte directe au Préfet (modification circuit de l'information) : retrait du dossier , refait au bout de 8 mois (perte temps) , création d'un collectif contre le projet, tensions dans une commune....., risques environnementaux , référés, recours juridiques contentieux



# CONSEQUENCES

- Réduction de l'évaluation environnementale
  - *régressions environnementales et risques pollutions accrues*
- Demande d'une extrême vigilance des citoyens/riverains
  - *mobilisation citoyennes et risques de radicalisation par défaut de connaissances et d'information*

# OBJECTIFS EN CONTRADICTION AVEC LES CONSEQUENCES

**OBJECTIFS** : gain de temps

dans une logique économique et comptable

**RÉSULTATS** : augmentation des mobilisations citoyennes/ blocage des dossiers/juridique

- → perte de dialogue, de démocratie environnementale :
- → alertes directes aux préfets
- → loi du plus fort /désocialisation/engrenage de la violence ( demeter)
- → risques de recours massifs : transforme le juge en régulateur de la décision publique

# SAUVEZ L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE AMELIORER L'ENQUETE PUBLIQUE

- Le Commissaire Enquêteur doit être un incitateur au dialogue environnemental dans l'appréciation des projets
- Peut rencontrer les citoyens, inciter le porteur de projet à préciser ses informations à les rendre plus lisibles, provoquer des réunions
- Le commissaire Enquêteur est un médiateur : Sinon le porteur de projet se retrouve seul devant les riverains